

DiH
MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE
Membre de la Coalition française pour une Cour Pénale Internationale
Siège social : Mairie, 43400 Chambon-sur-Lignon, France

Octobre 2001

Monsieur Jean-Marc EYRAULT
Président du groupe Socialiste
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université – 75355 Paris 07 SP

Objet : Il est urgent pour la France de voter les textes permettant d'adapter le statut de la Cour Pénale Internationale au droit national.

Monsieur le député,

Le 11 septembre 2001 sera, nous disent les politologues, une date charnière. En même temps que les tours new-yorkaises, le monde basculait.

En droit international tel qu'il est interprété dans le statut de la Cour pénale Internationale (CPI) **l'attentat dévastateur de New-York est un crime contre l'humanité**. Le paradoxe est que les Etats Unis refusent avec virulence, jusqu'à présent, l'idée même d'adhérer à une juridiction indépendante capable de poursuivre un tel crime.

Afin que les attentats terrifiants n'obturent pas l'avenir nous disons avec force :

Les crimes contre l'humanité décroîtront si la Cour Pénale Internationale a les moyens de les juger

Parce que nous ne voulons pas être un pays refuge pour les personnalités et organisations criminelles nous vous demandons instamment, Monsieur le député, d'obtenir qu'en France les ministres concernés « transposent » sans délai le statut de la Cour Pénale Internationale dans notre droit national.

Veillez recevoir, monsieur le député, avec notre haute considération, l'expression de notre confiance pour œuvrer à la mise en place de la politique qu'imposent les défis du XXI^e siècle.

NOM, prénom

adresse complète

signature

